



HAL
open science

Petite histoire coloniale de l'élevage ovin en Côte d'Ivoire: “ on efface tout et on recommence ”

Dominique Taurisson-Mouret

► To cite this version:

Dominique Taurisson-Mouret. Petite histoire coloniale de l'élevage ovin en Côte d'Ivoire: “ on efface tout et on recommence ”. Taurisson-Mouret Dominique; Bertrand Aliènor. Liaisons pastorales. Coévolutions, ruptures, résistances, EdiSens, p. 235-255, 2023, 978 2 35113388 0. halshs-04303139

HAL Id: halshs-04303139

<https://shs.hal.science/halshs-04303139v1>

Submitted on 23 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Sous la direction d'Alienor Bertrand,
d'Anne Blondeau Da Silva
et de Dominique Taurisson-Mouret**

LIAISONS PASTORALES

Coévolutions, ruptures, résistances

2023

ediSens

Petite histoire coloniale de l'élevage ovin en Côte d'Ivoire : « on efface tout et on recommence »

Après la Conférence de Berlin en 1885, l'Angleterre et la France qui se sont longtemps partagé des comptoirs commerciaux sur la côte de l'Or, vont mener une course de vitesse pour pénétrer les espaces intérieurs. C'est Marcel Treich-Laplene¹, après deux expéditions en 1887 et 1888, qui va prendre possession, le 26 décembre 1888, au nom de la France, des territoires qui deviendront, le 10 mars 1893, la colonie autonome de Côte d'Ivoire sous la gouvernance de Binger².

À cette époque, la Côte d'Ivoire n'est pas un pays d'élevage, en tout cas pas du mouton. C'est ce que note en 1895, Hoarau-Desruisseaux, Inspecteur de première classe en mission, à l'intention du ministre des Colonies : « Le bétail n'existe, en quelque sorte, pas sur la Côte d'Ivoire. Il y a là une lacune à combler [...] la colonie est encore tributaire de la Guinée française pour les animaux de grosse boucherie [...]. Le mouton est un peu moins rare. On en trouve quelques spécimens dans presque tous les villages³ ».

Les rapports annuels du Service zootechnique et des épizooties de Côte d'Ivoire rédigés entre 1928 et 1937, viennent confirmer cette observation⁴. En 1932, on y souligne d'abord que l'élevage ne constitue pas dans ce pays la principale richesse des populations locales. Et ensuite, que les populations véritablement pastorales n'existent pas en Côte d'Ivoire, et qu'elles ignorent à peu près tout des lois de l'alimentation, de l'hygiène et de la reproduction, et *a fortiori* de l'élevage au sens du marché, de la consommation massive de produits animaux, et de la productivité organisée : les villages *possèdent* du bétail, mais pas d'éleveurs⁵. On y déplore, en outre, la plupart

¹ Ussel 1860, Grand-Bassam, 1890 : d'abord collaborateur et représentant de M. Verdier, armateur, colon, marchand à Grand-Bassam et en Assinie, puis Résident délégué.

² Marcel Leygnac, *La Revue Limousine*, 1947, 4, p. 14-17.

³ « Rapport au ministre des Colonies », Grand-Bassam, 4 mars 1895, ANOM, Ministère des colonies, Série géographique, Côte d'Ivoire CIV XIX 3, « Rapport sur l'agriculture à la Côte d'Ivoire ».

⁴ Cet article s'appuie en partie sur l'analyse des rapports annuels du Service zootechnique et des épizooties de Côte d'Ivoire conservés aux Archives nationales d'Outre-mer (ANOM). Des rapports ont été régulièrement produits, selon un modèle équivalent, par les différents services de l'élevage installés dans chaque territoire colonisé par la France. Ces Services avaient tous le même large rayon d'action puisqu'ils étaient chargés d'améliorer l'élevage et la production animale, de combattre les maladies épizootiques, d'appliquer les mesures de protection sanitaire, de veiller aux transactions commerciales, à l'exportation, d'assurer l'inspection des viandes, des marchés, de former des vaccinateurs, etc. ; voir l'organisation du Service en Côte d'Ivoire en 1928 : ANOM, FM Guernut 49, « Rapport annuel du Service de zootechnie et des épizooties de Côte d'Ivoire », 1928, p. 50 (Rapport 1928) ; sur la politique coloniale d'agro-élevage voir R. Tourte, *Histoire de la recherche agricole en Afrique tropicale francophone et de son agriculture, de la préhistoire aux temps modernes*, 6 vol., L'Harmattan, 2019 ; D. Taurisson-Mouret, « Impôts coloniaux et vision agropastorale au Maghreb : des effets dévastateurs durables », « *Imposer-S'imposer* ». *L'impact environnemental de la norme en milieu contraint : exemples de droit colonial et analogies contemporaines IV*, Paris, EdiSens, 2020, p. 97-129.

⁵ ANOM, FM Guernut 49, « Rapport annuel du Service de zootechnie et des épizooties de Côte d'Ivoire », 1932 (Rapport 1932).

des pratiques et usages observés. Beaucoup d'habitants s'alimentent simplement de viande de chasse et de volaille⁶. Quant aux troupeaux présents dans les villages, ils représentent un capital qu'on veut toujours accroître sans en prélever la moindre part, sauf à l'occasion des fêtes, sacrifices, événements importants, et grands travaux de l'hivernage : « L'élevage en commun au village est la plus grosse embûche à l'amélioration des conditions biologiques du milieu... En élevage, la propriété est créatrice de l'initiative privée »⁷.

Dans ces années-là, le pays est partagé en trois zones socio-géographiques, où les ovins sont inégalement représentés. Dans la Basse Côte d'Ivoire (autour de 50 000 têtes), mis à part certains cercles bordant la forêt ou les lagunes et les régions de savane, l'élevage ne semble pas intéresser les populations forestières, qui trouvent plutôt leur subsistance dans les produits naturels du sol. Dans la zone moyenne, tous les cercles sont, selon les autorités, bien placés pour la production du bétail, mais sans pratique de transhumance, ni de sélection (autour de 60 000 têtes). Enfin, en Haute Côte d'Ivoire, augmentée un temps d'une partie de la Haute-Volta (1932-1947), tous les villages élèvent des moutons (environ 230 000 têtes). La population musulmane de cette région entretient le mouton de case, de provenance soudanaise, engraisé pour la fête de Tabaski et la fin du Ramadan. C'est aussi par là que transite le commerce destiné au ravitaillement en viande de la Basse-Côte et de la Gold Coast⁸.

C'est le mouton du Fouta Djallon, appelé aussi Djallonké, qui est majoritaire dans ces trois régions, même si on trouve au nord quelques moutons macina et maures. C'est une race répandue dans toute l'Afrique de l'Ouest, depuis le Sénégal jusqu'au Cameroun. À poil ras blanc, quelquefois pie noir ou pie rouge avec quelques mèches irrégulières⁹, elle est élevée pour sa viande. Deux sous-races ont été identifiées à l'époque : un grand format dans les régions sèches marquées, et un petit format dans les régions forestières. Cette race de petite taille est réputée bien adaptée à son milieu d'après tous les rapports de l'époque, en particulier parce que trypanotolérante¹⁰. On note d'ailleurs dans ces rapports qu'il est important de maintenir intacte ses qualités de rusticité en évitant soigneusement tout apport de sang étranger, notamment

⁶ ANOM, FM Guernut 49, « Rapport annuel du Service de zootechnie et des épizooties de Côte d'Ivoire », 1931, p. 7 (Rapport 1931).

⁷ ANOM, FM Guernut 49, « Rapport annuel du Service de zootechnie et des épizooties de Côte d'Ivoire », 1933, p. 11, 14 (Rapport 1933), rédigé par René Aillerie, vétérinaire et chef du Service.

⁸ Rapport 1932 et Rapport 1934, *op. cit.* .

⁹ Caractéristiques qu'on cherchera plus tard à éliminer, de même que les animaux entièrement blancs ou ceux ayant des muqueuses roses, D. Rombaut, G. Van Vlaenderen, « Le mouton Djallonké de Côte d'Ivoire en milieu villageois. Comportement et alimentation », *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux*, 1976, 29-2, p. 157-172.

¹⁰ Maladie endémique en Amérique du Sud, et en Afrique où elle est appelée maladie du sommeil; voir FAO, *Le bétail trypanotolérant en Afrique occidentale et centrale*, Rome, 1980. Il est possible que la petite taille de cette race ait favorisé sa survie dans des environnements difficiles, et inversement, que sa taille soit liée à sa tolérance.

provenant des animaux du Nord¹¹. Elle est capable d'agneler une fois par an, n'importe quand dans l'année, mais elle est peu prolifique, sa fertilité étant cependant améliorée lorsqu'elle reçoit une alimentation adaptée. Les faibles capacités de croissance des agneaux et leur forte mortalité infantile vont mobiliser, depuis la conquête coloniale, l'attention des zootechniciens et des vétérinaires¹². Ceux-ci doivent également faire face à différentes autres caractéristiques du territoire susceptibles de retarder leur action : la mauvaise hygiène, la reproduction non contrôlée, la saison sèche avec le manque d'aliments, les maladies sporadiques, etc.

Dans les années Trente, la Côte d'Ivoire colonisée est donc un pays où l'élevage ne constitue pas la ressource principale des populations locales, au sens où l'entend le colonisateur, et où, souvent pratiqué en commun, il est largement conditionné par la force de la coutume, le poids des anciens dans les villages, et par les conditions pédoclimatiques qui imposent aux hommes comme aux bêtes, « des conditions de vie misérables¹³ ». Les autorités vont considérer ces particularités comme des contraintes difficilement compatibles avec les exigences du développement qu'elles comptent désormais impulser. Elles vont, par conséquent choisir de mettre en œuvre, pour rendre cet élevage plus rentable, une politique de rénovation agricole déjà expérimentée en Métropole et dans d'autres colonies, fondée sur l'instauration de la propriété privée, la formation des jeunes dans les fermes-écoles, et la reconnaissance de l'autorité de la technique et des savoirs modernes, à opposer à ceux des sages des villages : « Les progrès commenceront à se manifester le jour où l'indigène aura appris qu'il y a dans le bétail, un capital qu'il peut fructifier, donc le jour où il sera vraiment propriétaire de son troupeau et de ses terrains d'élevage. C'est là le plus puissant facteur d'amélioration¹⁴ ».

C'est en réalité une mutation profonde du système traditionnel qui est proposée, et ce programme va rencontrer, comme dans d'autres territoires colonisés, une certaine résistance aux mesures qu'il tente de mettre en place, même s'il s'agit seulement d'obtenir dans un premier temps, une meilleure hygiène, un élevage raisonné, et une anticipation des crises : « Il faudra longtemps avant que l'idée des réserves pour la saison sèche soit comprise par l'indigène, l'imprévoyance étant un des grands défauts de la race noire¹⁵ ». On propose donc pour intensifier la production, de réduire les pertes causées par les maladies, de protéger le bétail, et d'« agir le plus possible sur l'indigène »¹⁶. Ce dernier point est sans doute le plus délicat, car il faut arriver à inspirer la confiance chez des populations où la coutume et les mœurs sont, selon le colonisateur, très difficiles à modifier : « Parvenir à faire comprendre aux indigènes

¹¹ Rombeau, Van Vlaenderen, 1976, *op. cit.*, p. 160.

¹² Y. Berger, L. Ginisty, « Bilan de 4 années d'étude de la race ovine Djallonké en Côte d'Ivoire », *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux*, 1980, 33-1, p. 71-78.

¹³ ANOM, FM Guernut 49, « Rapport annuel du Service de zootechnie et des épizooties de Côte d'Ivoire », 1930, p. 19 (Rapport 1930).

¹⁴ Rapport 1932, *op. cit.*, p. 7.

¹⁵ Rapport 1928, *op. cit.*, p. 3.

¹⁶ *Ibid.*, 1928, p. 15.

ce qu'est la contagion, ses dangers, les bienfaits donnés par un isolement rapide des malades ; les instruire des règles les plus élémentaires de la police sanitaire des animaux est là œuvre de patience, bien longue à réaliser¹⁷ ».

La Côte d'Ivoire dépend de la France depuis plus de quarante ans, quand les autorités décident alors d'intervenir d'une façon plus radicale, c'est-à-dire d'une façon réglementaire. La circulaire du gouverneur Reste sur l'intensification de la production agricole et pastorale est promulguée le 4 avril 1931 : les objectifs ne changent pas, mais sont désormais inscrits dans la loi que tous les habitants de la colonie sont sensés connaître¹⁸.

L'éducation des éleveurs locaux est ainsi, selon le gouverneur, complètement à faire car « l'élevage est livré au hasard. Ils ne font rien pour corriger la nature. Ils aggravent considérablement la marche des épidémies en laissant les animaux dans une étroite promiscuité. Pour modifier la mentalité des bergers indigènes, le moyen le plus efficace est de mettre constamment nos méthodes sous leurs yeux. C'est dans ce but qu'a déjà été créée la station zootechnique de Bouaké [en 1923], où je désire que l'élevage soit pratiqué selon des procédés modernes. Cette station sera aménagée de façon à recevoir un nombre plus considérable d'indigènes ». On compte également sur l'institution de foires régionales et de concours d'animaux pour stimuler les éleveurs : « La foire finie, le paysan noir, l'artisan, remonteront vers leurs terres ancestrales, les yeux remplis de tout ce qu'ils ont pu voir, ils en parleront dans les villages de la brousse, heureux d'étonner leurs semblables, et ils chercheront certainement à imiter, à installer ces nouvelles méthodes¹⁹ ». Enfin, un des meilleurs moyens d'action, selon les autorités, est la ferme école d'élevage, puisque le vétérinaire dans des tournées trop rapides, ne peut agir d'une façon permanente : « L'éducation modèle que la Ferme donne à l'indigène le force à assimiler les premières notions d'hygiène animale et de zootechnie. L'exemple contribue puissamment à diffuser nos méthodes et à montrer aux Noirs les résultats qu'ils peuvent obtenir eux-mêmes »²⁰.

Dans la ferme de Bouaké, établie depuis 1923 et plus particulièrement dédiée aux bovins, quarante élèves sont accueillis tous les huit mois, mais malgré les récompenses accordées, leur travail laisse, selon les instructeurs, beaucoup à désirer et « les enseignements pratiques qu'ils devraient puiser dans nos méthodes d'élevage n'ont que de rares fruits²¹ ». Malgré ces résultats peu satisfaisants, on prône la création d'une deuxième ferme dans la zone soudanaise de la Haute Côte d'Ivoire, chez les Sénoufos, considérés comme des travailleurs dociles « qui se laissent plus facilement diriger dans la voie du progrès », où on prévoit d'entreprendre la sélection des races existantes, « car

¹⁷ *Ibid.*, 1928, p. 15.

¹⁸ ANOM, BIB AOM B9041 : « Circulaire sur l'intensification de la production agricole et pastorale en Côte d'Ivoire du gouverneur Reste aux chefs du service zootechnique et aux commandants de cercle », 4 avril 1931.

¹⁹ ANOM, Guernut 56, « Rapport sur la situation économique de la Côte d'Ivoire », 1935 (Rapport 1935).

²⁰ ANOM, BIB ECOL 12463, René Aillerie, *L'élevage en Côte d'Ivoire*, 1926, p. 60 ; l'organisation de Bouaké et des fermes créées par la suite est réglementée par l'arrêté local du 3 juin 1933.

²¹ Rapport 1930, *op. cit.*, p. 16.

l'adaptation au milieu comporte des conditions de vie trop spéciales pour l'introduction actuelle des races étrangères amélioratrices²² ». La ferme de Korhogo est donc lancée en 1929 sur le même modèle que Bouaké. Prévue pour entrer en fonction en 1930, toujours pas effective en 1931, ni en 1934, elle est finalement supprimée en 1936, avant même d'être complètement achevée. Le constat général à cette époque est amer, de toutes façons : « L'exemple donné par nos Fermes ne peut que susciter l'initiative individuelle, mais les jeunes gens qui retournent dans leurs villages après un stage dans ces établissements n'ont pas l'autorité pour imposer nos méthodes aux autres indigènes du village²³ ». Le fond récurrent du problème d'après les autorités coloniales, c'est que les techniciens en poste dans ces établissements n'arrivent ni à inspirer la confiance nécessaire aux habitants, ni à agir d'une manière permanente sur eux au sujet de la politique sanitaire à mettre en place.

En parallèle, l'action se poursuit dans les villages au moyen des tournées des vétérinaires et des différents employés du Service de zootechnie. Elle est très difficile à évaluer, sans pouvoir se référer à d'autres sources que les rapports complaisamment rédigés à l'intention de l'administration²⁴ : on diffuse des méthodes pour constituer des réserves de fourrage, construire des abris pour les animaux, choisir les bons reproducteurs, castrer les mauvais et enfin pour « développer le goût de l'élevage » en instaurant des primes et des concours agricoles. Toute une propagande, selon les mots mêmes employés dans ces rapports, pour qualifier l'effort de vulgarisation prescrit par la circulaire du gouverneur Reste.

Un autre problème, pointé inlassablement dans chaque rapport, et récurrent dans d'autres pays colonisés par la France²⁵, c'est que l'administration ne déploie pas tous les moyens requis par la situation. En particulier, les ressources humaines : des vétérinaires sont ainsi en charge d'espaces gigantesques, comme d'Allerie en 1926, se retrouvant seul à parcourir un pays de 315 000 km²²⁶. Le Service de l'élevage reste, par ailleurs, trop fortement limité dans ses dépenses et continue à être délaissé, malgré les conclusions de l'Inspection des Colonies qui considère ce domaine d'action comme de première urgence²⁷, alors même que les conditions locales sont encore « primitives » et intensément conditionnées par « le milieu ». La ferme-école de Bouaké, est jugée mal équipée, et les techniciens en effectifs si réduits qu'ils sont contraints de se limiter à des interventions locales. Les animaux introduits à grands frais dans le pays et les géniteurs sélectionnés pâtissent souvent, de leur côté, des conditions climatiques du manque de soins, et succombent rapidement aux maladies,

²² Aillerie, 1926, *op. cit.*, p. 60 ; sur l'arbitraire des identités ethniques (leurs rôles et leurs attributs), comme résultat de la politique coloniale, voir J.-P. Chauveau, J.-P. Dozon, « Au cœur des ethnies ivoiriennes... l'État », *L'État contemporain en Afrique*, E. Terray (dir.), L'Harmattan, 1987, p. 221-296.

²³ Rapport 1933, *op. cit.*, p. 14.

²⁴ A. Da Silva, D. Taurisson-Mouret, « Les archives coloniales au secours de la diversité génétique des petits ruminants du Maghreb (Algérie-Maroc) », *French Colonial Historical Review*, 2023, à paraître.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ Aillerie, 1926, *op. cit.*, p. 57.

²⁷ Rapport 1931, *op. cit.*

incapables de s'acclimater²⁸. La nécessité du soutien de l'administration est donc sans cesse invoquée, car les responsables de l'action concrète entreprise sur le terrain pour le perfectionnement des animaux domestiques, ont l'impression que celle-ci néglige ses encouragements²⁹. Aillerie signalait déjà en 1931, que le problème de l'élevage en Côte d'Ivoire devait être traité avec des moyens bien supérieurs à ceux dont son Service avait disposé jusqu'à présent³⁰. Il était encore, à cette époque, le seul vétérinaire en activité dans la colonie toute entière. Il souligne également dans ses rapports ultérieurs, le manque de continuité dans l'action des autorités qui parfois le contraignait à retourner selon ses propres mots, de plusieurs années en arrière, et plus grave encore, le retard dans la délégation des fonds d'emprunt nécessaires pour mettre en place les programmes d'amélioration prévus.

Si les recensements rapportés dans les documents officiels du Service montrent pourtant un certain accroissement du cheptel, les rapports donnent l'impression que tout est à refaire chaque année, alors que le développement de l'élevage qu'ils veulent promouvoir demeure selon eux consubstantiellement subordonné « à la transformation des coutumes indigènes », et à l'instauration de la propriété de la terre et du troupeau. Ces objectifs de très longue haleine, encore loin d'être atteints³¹, sont, selon eux, contingents de l'association étroite des facteurs biologiques et des facteurs sociaux (encouragements et associations agricoles), qui seule permettra à l'« animal culture [de devenir] rationnel³² ». Ce concept, comme ceux de « paysan authentique » (opposé au cultivateur traditionnel), ou d'« agriculture paysanne » reviennent régulièrement dans les documents de l'époque, sans être pour autant problématisés, et peuvent être entendus comme une tentative continue de synthétiser et d'arrimer le projet colonial en matière agro-pastorale à des notions certes contradictoires, mais porteuses cependant d'un certain dessein³³.

La situation paraît parfois si décevante, que certains rapports minimisent même leurs ambitions initiales, limitant leurs priorités à l'amélioration des conditions de vie de l'autochtone, « si l'élevage n'est pas susceptible de fournir en Côte d'Ivoire un élément d'exportation ».

Et pourtant malgré les plaintes des uns, et les résistances supposées des autres, les choses ont l'air de commencer à changer. En 1934, le vocabulaire des rapports s'enrichit : on commence à parler de qualité et de rendement de la viande, d'inspection des abattoirs ; de qualité des peaux exotiques (circulaire du gouverneur du 3 février

²⁸ *Ibid.*, 1931, p. 11 et Rapport 1935, p. 28 ; sur l'acclimatation des moutons importés dans les régions colonisées du Maghreb, voir Da Silva, Taurisson-Mouret, 2023 (à paraître), *op. cit.*

²⁹ *Ibid.*, 1928, p. 16 ; voir dans ANOM, FM Guernut 49, « Rapport annuel du Service zootechnique et des épizooties », 1937 (Rapport, 1937), les plaintes de Aillerie, vétérinaire chef, p. 51.

³⁰ Rapport 1931, *op. cit.*, p. 12.

³¹ Rapport 1933, *op. cit.*, p. 13.

³² Rapport 1928, *op. cit.*, p. 16.

³³ Voir à ce sujet R. Badouin, « La structuration de l'encadrement agricole en Afrique noire francophone », *Tiers-Monde*. 1965, 6, 23, p. 777-786 ; Il serait très intéressant, mais ce n'est pas le lieu ici, de dresser un inventaire comparé et évolutif de ces concepts, de l'époque coloniale jusqu'à aujourd'hui.

1934), de l'action des Sociétés indigènes de prévoyance – implantées à partir de 1926³⁴, d'études sur les plantes du pays (des herbiers des plantes fourragères locales sont dressés), sur les fourrages artificiels (un jardin botanique a été créé à Korhogo), la conservation fourragère par dessiccation, le salage et la fermentation, les haies, ou encore l'abreuvement (étude des points d'eau sur les routes caravanières). La première foire au bétail a lieu à d'Abidjan cette année-là. On examine, en 1935, la possibilité de croiser le Djallonké avec des béliers français Charmois. En parallèle, se met en place toute une réglementation pour accompagner la construction de parcs et d'abris, pour interdire les feux de brousse, instituer des centres de stockage et des lieux d'abattage, etc.

On essaie dans le même temps d'infléchir et même de combattre les habitudes et les pratiques ancestrales, considérées comme des obstacles à l'élevage rationalisé³⁵, et ce sur tous les fronts, par exemple sur le marché des cuirs et peaux – qui se ferait soi-disant sans soins, en prenant en main l'éducation des bouchers locaux, dans l'objectif de modifier totalement leur façon de faire et leurs usages courants³⁶. On veut changer les comportements alimentaires des populations rurales, à qui il répugnerait, selon l'administration, de transformer leurs façons de faire, quand elles n'en voient par l'utilité concrète. On essaie ainsi de convaincre les paysans de creuser des petits silos de stockage à des fins de démonstration, lesquels pourraient constituer, d'après les techniciens, le premier stade de la vulgarisation, car on est persuadé que « c'est par la pratique de l'ensilage que l'on doit arriver coûte que coûte dans ces pays à résoudre le problème vital des réserves fourragères³⁷ ». Sur le front de la consommation de viande et son évolution, le vétérinaire, par ses actions inspirées de celles menées avec succès en métropole, aspire à devenir l'allié de l'indigène, car c'est en intensifiant l'élevage des races animales autochtones, en veillant à l'hygiène des animaux domestiques, en contrôlant les viandes et les marchés, en immunisant le bétail contre les maladies contagieuses, qu'il « apporte l'indispensable au Service médical des Colonies pour combattre l'insuffisance alimentaire des populations noires³⁸ ». Or, selon d'Aillerie, les habitants de la zone forestière vivent encore dans l'imprévoyance la plus absolue, alors même que le ravitaillement carné des villages ainsi que des villes européennes prend une importance croissante. La production et l'amélioration du bétail dans les cercles de la colonie propices à l'élevage deviennent donc une nécessité économique, tout en visant une augmentation du bien être général³⁹. Sous la plume coloniale, les conditions pour atteindre ce nouvel état de bien être, deviennent encore plus

34 Sur les Sociétés indigènes de prévoyance, voir Taurisson-Mouret, 2020, *op. cit.*, p. 97-129.

35 « La société "traditionnelle" africaine est entièrement tournée vers le maintien d'un équilibre ; la préoccupation majeure étant de subsister, on tend souvent à bloquer l'innovation », Sadia Chérif, « Construire la résilience au changement climatique par les connaissances locales : le cas des régions montagneuses et des savanes de Côte d'Ivoire », Paris, Fondation MSH, 83, 2014.

36 Rapport 1937, *op. cit.*, p. 24.

37 Rapport 1937, *op. cit.*, p. 26-27.

38 Aillerie, 1926, *op. cit.*, Avant-propos.

39 Aillerie, 1926, *ibid.*

ambitieuses, puisque pour tout améliorer, on pense maintenant qu'il faut aller jusqu'à *refaire* « systématiquement [le] sol » non seulement par l'élevage, mais aussi par l'irrigation et le reboisement⁴⁰.

I. Les « copies carbone » de la manière coloniale⁴¹

On le voit, les aspirations sont immenses. Trente ans plus tard, en 1964, même si les chiffres ont bien changé⁴², on observe que les objectifs sont restés sensiblement les mêmes : le programme de développement de l'élevage établi cette fois par le ministère de la Production rurale cherche toujours, comme le colonisateur, à « augmenter la quantité de protéines animales disponibles de façon à améliorer sensiblement l'alimentation de la population tout en réduisant progressivement les importations qui grèvent lourdement la balance des comptes ». Autrement dit, la Côte d'Ivoire ne parvient toujours pas à subvenir aux besoins en viande présumés de sa population. Dans ce contexte, la rationalisation de l'élevage du mouton a encore pour but l'éducation des propriétaires, l'accroissement du cheptel, et la promotion d'une exploitation rationnelle. Les prescriptions, même si elles introduisent d'autres termes plus professionnels, ressemblent d'ailleurs aux ordonnances coloniales, à savoir la cession de géniteurs mâles, la distribution de primes pour la construction de bergeries et l'aménagement de pâturages près des villages, la lutte contre les maladies, et la création d'un laboratoire de pathologie animale à Bouaké⁴³.

Une décennie plus tard, en 1976, plusieurs études « permettent désormais de déboucher sur des projets concrets ». Selon la presse, la Loi programme de 1976-1978 reflète enfin une volonté forte d'accorder une priorité à l'élevage, sans pour autant que l'élevage ovin apparaisse déterminant, même si on a enregistré une progression de la production de viande ovine et caprine de 40 %... Le projet est cette fois basé sur la création de bergeries-pilotes, notamment pour développer l'encadrement des éleveurs environnants et la multiplication des géniteurs. L'expérimentation d'un élevage industriel est même programmée à partir de 1977 avec des moutons importés d'Europe, comme par le passé⁴⁴.

On le voit, une fois la période coloniale franchie, on a repris certaines mêmes antennes. La Côte d'Ivoire est en effet devenue entre-temps une République autonome en 1958, indépendante en 1960 sous la présidence de Félix Houphouët-Boigny⁴⁵.

⁴⁰ Rapport 1931, *op. cit.*, p. 12.

⁴¹ Ce chapitre repose en partie sur la documentation rassemblée par Alain Cordon, ancien responsable de l'UPRA Limousine, à l'occasion de sa mission en Côte d'Ivoire en 1996 : qu'il en soit remercié.

⁴² *Bulletin de l'Afrique noire*, 22 janvier 1964, n° 310, BIB AOM 20769 1964 : 1,15 million d'ovins et caprins répartis par moitié ; environ 41 200 ovins caprins sur le marché intérieur ; 240 000 ovins caprins abattus dont la moitié importée ; 56 000 ovins caprins importés sur pieds en provenance du Mali, de la Haute-Volta, etc.

⁴³ La Côte d'Ivoire était encore tributaire à cette époque de celui de Han au Sénégal.

⁴⁴ *Bulletin de l'Afrique noire*, 21 janvier 1976, n° 852 et 4 février 1976, n° 854.

⁴⁵ Jusqu'en 1993.

Même si l'État est demeuré faible pendant toute une assez longue période, et peu connecté avec le développement socio-économique qu'il souhaitait accompagner et stimuler, il a conçu une nouvelle relance de l'élevage, et notamment de sa composante ovine, mais sans s'appuyer lui non plus sur les autorités et les connaissances traditionnelles. Il a préféré investir, comme à l'époque coloniale, sur des techniciens et des agents de l'administration chargés d'encadrer les éleveurs, et de diffuser de nouvelles méthodes d'aménagement pastoral⁴⁶.

L'instrument de cette politique a d'abord été la Société de développement des productions animales (SODEPRA), créée par décret le 14 octobre 1970. Ses objectifs étaient la recherche-développement, la vulgarisation et la mise en œuvre des programmes du domaine. La sécheresse des années 1972-73 et l'incapacité des producteurs ivoiriens à répondre à la demande en viande ont en effet renforcé la volonté du gouvernement ivoirien de dynamiser l'élevage, notamment celui des moutons Djallonkés, encore considérés comme la race locale⁴⁷. Un programme d'expérimentations est lancé en 1973 par le ministère de la Production animale avec l'aide de la FAO, afin de connaître les qualités de ce mouton. Il s'agissait d'étudier le comportement d'un troupeau placé dans des conditions modernes d'élevage dans la bergerie expérimentale d'Akandjé près d'Abidjan, puis d'appliquer aux autres élevages les règles de gestion inspirées par cette observation⁴⁸. L'objectif était *in fine* de produire des géniteurs mâles et femelles, de comparer les différents systèmes d'exploitation des pâturages et de contribuer à la formation et au recyclage des techniciens affectés aux services d'encadrement de l'élevage.

En 1976, selon des estimations « très vagues et probablement très fortement exagérées » la Côte d'Ivoire continuait d'importer chaque année 340 000 ovins et caprins, pour un cheptel national d'environ 1,8 million de têtes, ce qui nous l'avons vu ne satisfaisait toujours pas la demande locale. Rombaut et Van Vlaenderen affirment en effet qu'à cette époque encore, on ne connaît rien de la race locale Djallonké, pas plus en Côte d'Ivoire, qu'au Mali ou au Cameroun, et qu'« aucune action n'a été entreprise à ce jour pour essayer de soulever le voile d'ignorance qui recouvre cet élevage »⁴⁹. Ils n'ont apparemment aucune connaissance des enquêtes statistiques collectées pendant la période coloniale en matière d'élevage ovin, ou alors considèrent ces données comme inutiles ou incomplètes. Cela ne les empêche pas, dans

⁴⁶ J.-P. Dozon, *Afriques en présence. Du monde atlantique à la globalisation néolibérale*, FMSH Éd., 2015, p. 55; p. 122-124 : « les dirigeants des indépendances se contentèrent de perpétuer leurs différents héritages coloniaux »; voir aussi J.-P. Chauveau, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État », *Politique africaine*, 2000-2, 78, p. 94-125.

⁴⁷ H. Gadj, A. Oya, « Systèmes de production caprine et ovine en Côte d'Ivoire », *La production de viande ovine et caprine dans les régions tropicales, humides de l'Afrique de l'Ouest*, Étude FAO Production et santé animale, 1987.

⁴⁸ Rombaut, Van Vlaenderen, 1976, *op. cit.*, p. 161 et suiv.

⁴⁹ Rombaut, Van Vlaenderen, 1976, *op. cit.*, p. 157 : « Certaines tentatives sporadiques d'élevage ovin n'ont donné lieu à aucune relation ou rapport, de telle sorte qu'il n'est pas possible d'en tirer le moindre enseignement ».

leur article, de sembler paraphraser les rapports vétérinaires coloniaux au sujet de la nécessité du développement de cet élevage, dont nous avons déjà donné quelques exemples : « Le mouton peut prendre une place prépondérante dans la réalisation de cet objectif, d'autant que les effets d'une action sur un cheptel jusque-là *entièrement délaissé*, devraient engendrer rapidement des résultats importants au niveau de la production. [...] On peut constater combien il est regrettable de laisser *végéter plus longtemps* cet élevage qui devrait être pour le paysan une source de mieux-être, tant sur le plan financier que sur celui de l'alimentation (principalement pour les enfants). [...] Cependant le fait que cet élevage subsiste depuis des siècles, malgré tous les facteurs défavorables, prouve la rusticité de la race Djallonké. Dès lors, on peut... espérer qu'une action d'encadrement, *judicieusement adaptée* aux conditions locales, se traduise par des résultats rapides. Mais cet encadrement doit être nécessairement précédé d'une connaissance parfaite des conditions actuelles de vie du mouton⁵⁰... ».

Dans le tableau que ces deux auteurs dressent de l'élevage villageois du mouton, sont exactement formulées les mêmes critiques et les mêmes ambitions qu'à l'époque coloniale, au point qu'on se demande comment il est possible d'ignorer l'expérience acquise à cette époque, et si on ne l'ignore pas, de s'y référer, et d'en tirer explicitement des enseignements que ce soit sur les méthodes suivies, ou les résistances qu'elles ont pu provoquer. Les auteurs soutiennent comme leurs prédécesseurs, une quarantaine d'années plus tôt, qu'il ne s'agit pas d'un « élevage » au sens strict du terme : les animaux vagabonds ne rapportent toujours rien à leurs propriétaires, n'étant exceptionnellement tués qu'à l'occasion de fêtes ou de réceptions ; les propriétaires ignorent tout des règles les plus élémentaires de gestion. La permanence de cette race ne s'expliquant que par une puissante rusticité, merveilleusement adaptée aux conditions précaires qu'elle subit. Laquelle, bien étudiée, puis bien encadrée, devrait donner des résultats rapides en matière de productivité et de rendement.

Les observations faites dans la bergerie expérimentale d'Akandjé, et commentées par Rombaut et Van Vlaenderen, disqualifient, les unes après les autres, comme en pleine époque coloniale, les pratiques des éleveurs. La lutte libre généralisée confirme, par exemple, leur ignorance des règles de base de la reproduction, puisqu'un « éleveur digne de ce nom contrôle la croissance de son troupeau par une gestion appropriée, comprenant essentiellement le sevrage des jeunes, et la protection des jeunes agnelles, ainsi que les luttes espacées⁵¹... » Ce manque évident de savoir gestionnaire se traduit notamment par la fatigue des mères et des agneaux qui perdent du poids, si bien qu'un *bon* encadrement devrait améliorer les rendements et la conformation bouchère des animaux. Selon eux, quelques règles simples de conduite, inculquées aux villageois, permettraient d'obtenir de nettes améliorations du « cheptel national⁵² ». La façon dont les auteurs établissent un lien organique, quasi indiscutable, entre le changement de comportement individuel de l'éleveur, et le gain de productivité immédiatement

50 *Ibid.*, p. 158-159.

51 *Ibid.*, p. 162.

52 *Ibid.*, p. 165.

obtenu au niveau national est très intéressante à noter. Et justement, leur idée est, qu'étendues au contrôle de la lutte et à l'isolement des béliers, les nouvelles opérations proposées pourraient être simplifiées par le regroupement des villages, ce qui supposerait d'utiliser des lots de béliers choisis et de castrer les animaux non retenus. On le voit, des propositions économiques et pragmatiques présentées comme anodines, ou de simple bon sens, mais qui auraient l'inconvénient de perturber complètement l'organisation (incompréhensible à leurs yeux, donc considérée comme facilement malléable) des villages. Pour les auteurs, la conscience des bouleversements apportés, est diffuse, mais bien présente puisqu'ils reconnaissent néanmoins que « leur mise en œuvre posera des problèmes difficiles qu'il faudra aider à surmonter par un encadrement adéquat dans le cadre d'une politique globale de développement ovin »⁵³. La façon locale de répondre aux besoins en eau des animaux est également mise sur la sellette : l'abreuvement des bêtes au bord des marigots étant responsables d'infestations parasitaires. Il faudrait par conséquent aménager ces abords ou construire des abreuvoirs, toutes choses à caractère d'évidence, apparemment aisées à mettre en œuvre pour les auteurs, mais qui là aussi seraient susceptibles de complètement déranger les modes traditionnels de la vie rurale des hommes et des bêtes, que des décennies de colonisation puis d'indépendance n'ont pas pu transformer facilement, les uns et les autres s'étant coadaptés sur un temps long aux conditions climatiques et géologiques des régions qu'ils partagent⁵⁴. Sans parler d'introduire des sels minéraux sous forme de pierres qu'il faudrait désormais fabriquer localement, ou encore de répondre aux nouveaux besoins azotés des animaux, en mettant en place « des pâturages artificiels semés en légumineuses ou en graminées judicieusement choisies⁵⁵ ».

On reconnaît là encore plusieurs suggestions formulées par les acteurs de l'élevage colonial. Et pourtant, sans se relier explicitement à ces lointaines expérimentations, les différentes études post-coloniales que nous avons pu consulter ont cependant permis aux nouveaux professionnels sur le terrain de (re)découvrir les principales difficultés du mode d'élevage traditionnel, et la façon d'y remédier, puisqu'elles ont donné lieu à la création en 1976 du Programme national ovin (PNO) soutenu massivement par l'Europe et les Nations unies, et renforcé en 1983 par le Programme national de sélection ovine (PNSO)⁵⁶. La fondation du Centre national ovin à Béoumi (1977)⁵⁷, de l'unité d'élevage industriel de mouton de Toumodi, et du Centre de recherches zootecniques de Bouaké va désormais constituer la nouvelle structure d'appui au développement de la race ovine Djallonké⁵⁸ : elle allait enfin permettre d'élever,

⁵³ *Ibid.*, p. 166.

⁵⁴ Voir dans l'ouvrage : A. Blondeau Da Silva, « " Coévolution " entre les bêtes, les Hommes et les environnements, et désintégration des réseaux d'interrelations millénaires ».

⁵⁵ *Ibid.*, p. 171.

⁵⁶ Avec un financement du FED (Fond européen de développement), du BSIE (Budget spécial d'investissement et d'équipement ivoirien) et du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement).

⁵⁷ Convention n° 2.119/CL sur le 4^e FED entre la Communauté européenne et la République de Côte d'Ivoire.

⁵⁸ Gadji, Oya, 1987, *op. cit.*

multiplier et diffuser des animaux plus performants et mieux configurés, et de concourir à l'encadrement du paysan en milieu rural. Ce programme s'adressait explicitement aux paysans les plus « évolués », c'est-à-dire ceux qui avaient compris que « l'application rigoureuse des consignes de l'encadrement leur permettraient d'augmenter leurs revenus, et en mesure d'adopter des façons de faire “qui sont habituellement difficiles à faire accepter” : changer de bélier régulièrement, commercialiser les animaux prêts à être vendus, et non pas seulement lorsqu'ils ont besoin d'argent, vendre des femelles qui n'ont pas encore reproduit, maintenir le troupeau en bonne santé avec des plans de prophylaxie, etc.⁵⁹ », en substance renoncer à certaines traditions persévérantes des élevages villageois.

C'est dans le cadre de ce programme, que des études sur « l'élevage rationnel » sont conduites, en 1980, par des chercheurs français, sur la base d'expériences faites non pas en station, mais directement chez un éleveur, dans une cocoteraie près d'Abidjan et de Grand-Bassam, avec des moutons de race Djallonké, petit format, pie-noire achetés en 1975 dans le centre du pays⁶⁰. Alors qu'il est bien signalé qu'il est encore difficile à cette époque, malgré tous les efforts déjà déployés, de « trouver en Côte d'Ivoire de véritables élevages de moutons bien organisés et bien gérés⁶¹ », il s'agissait cette fois d'étudier le potentiel du mouton Djallonké, non pas laissé à lui-même, comme traditionnellement, mais intégré dans un *système moderne*. Le troupeau est élevé en plein air, sur 150 ha de surfaces fourragères, avec utilisation de parcs mobiles. Les rations des animaux sont complétées par des pierres à lécher fabriquées sur place, des vitamines et des oligo-éléments. La gestion et les performances du troupeau sont précisément évaluées. Les meilleures brebis et les mâles les plus prometteurs sont soigneusement sélectionnés. Enfin, l'élevage est suivi très régulièrement par le Laboratoire de pathologie animale de Bingerville.

Comme pendant la colonisation, la faiblesse des résultats jusque-là obtenus n'empêche pas le responsable de l'opération de conclure son compte rendu de la même façon optimiste que ses devanciers. Il convient que même s'« il est difficile pour le moment de dresser le bilan économique » de cette expérience, « il semble bien que la production de mouton de qualité soit possible en zone tropicale humide avec la race locale et que *le moment est venu* de promouvoir cette production qui trouvera un avenir commercial intéressant⁶² ». La solution consiste, selon lui, à mettre en place des programmes simples d'encadrement et de gestion des troupeaux susceptibles d'améliorer la situation des bêtes et de leurs éleveurs de manière sensible, car « il apparaît que dès que l'élevage du mouton Djallonké se trouve géré dans le cadre d'une bonne organisation, les progrès zootechniques sont rapides et les rendements

⁵⁹ Rapport interne sur le Programme national de sélection ovine (PNSO), 1987.

⁶⁰ Sur les moutons disponibles c'est-à-dire en mauvais état, sous-alimentés et parasités : D. Rombaut, « Comportement du mouton Djallonké en élevage rationnel », *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux*, 1980, 33-4, p. 428.

⁶¹ *Ibid.*, p. 427.

⁶² *Ibid.*, p. 437.

augmentent considérablement⁶³ ». Une autre étude menée la même année au Centre de recherches Zootechniques de Bouaké se montre plus prudente, et se contente d'espérer « une amélioration générale des performances grâce à la sélection des meilleurs éléments⁶⁴ ».

Nouvelle étape en 1982 dans le cadre du PNO, avec l'entrée en scène d'une équipe française formée par J. P. Poivez, E. Landais et Y. Berger⁶⁵, dont la mission, commanditée par le Centre de recherches zootechniques de Bouaké, à la demande des autorités ivoiriennes, est d'analyser les performances de croissance de 293 agneaux de race Djallonké. Les trois spécialistes concluent à leur tour, à l'intérêt de la race, remarquablement adaptée à son milieu, mais à la nécessité, devant les faibles résultats des programmes déjà mis en place, de la mise en œuvre « d'un schéma de sélection en vue de l'amélioration génétique de la vitesse de croissance des agneaux⁶⁶ ». D'autres études vétérinaires conduites par la France se succèdent alors, comme celle de J. Charroy en 1986⁶⁷; ou le travail de synthèse de H. Gadji et A. Oya réalisé pour la FAO en 1987, déjà cité.

On peut s'étonner du bilan mitigé présenté par Gadji et Oya, alors même que le mouton Djallonké fait l'objet de l'attention des autorités politiques et vétérinaires depuis déjà une quinzaine d'années. C'est ainsi qu'ils répartissent l'élevage en Côte d'Ivoire selon différentes catégories dont certaines ne présentent pas d'évolution manifeste depuis la période coloniale, alors que d'autres plus avancées ne concernent qu'une infime minorité d'animaux et d'éleveurs⁶⁸ :

– un élevage villageois de type traditionnel qui perdurerait en dépit de tous les efforts déployés, et concernerait plus de 90 % de l'effectif national ovin et caprin de race locale. Les chercheurs décrivent cet élevage dans des termes largement disqualifiants, dans lesquels on est tenté de reconnaître la manière coloniale de juger les pratiques locales : quelques moutons (3 à 5 par famille) vivent autour des cases et sont laissés sans soin et divaguant à longueur de journée, cherchant leur nourriture, générant des conflits avec les agriculteurs, des vols, des accidents à cause de leur vagabondage ; se regroupant parfois en troupeaux entre 50 à 200 bêtes. D'où une lutte incontrôlée et des saillies anarchiques des jeunes agnelles par de jeunes béliers. La prolificité est contrebalancée par une forte mortalité des agneaux aggravée par la fatigue des brebis

⁶³ Rombaut, 1980, *op. cit.*, p. 436.

⁶⁴ Berger, Ginisty, 1980, *op. cit.*

⁶⁵ J.-P. Poivey, généticien à l'INRA-Toulouse, E. Landais, IEMVT, Maisons-Alfort.

⁶⁶ J.-P. Poivey, É. Landais, Y. Berger, « Étude et amélioration génétique de la croissance des agneaux Djallonké. Résultats obtenus au Centre de recherches zootechniques de Bouaké (Côte d'Ivoire) », *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux*, 1980, 35-4, p. 421-433.

⁶⁷ J. Charroy, « Performances de brebis naines de l'Afrique de l'Ouest entretenues suivant deux rythmes différents d'accélération de la production », *Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux*, 1986, 39-1, p. 151-160.

⁶⁸ La description qui suit est directement inspirée des observations de Gadji, Oya, 1987, *op. cit.*; voir aussi H. von Bassewitz, *Perspectives d'amélioration de l'élevage ovin villageois en zone soudanaise de l'Afrique de l'Ouest, examinées par l'exemple de la Côte d'Ivoire*, Stuttgart-Hohenheim, Diss., 1983.

et une dégénérescence due à la consanguinité. Un tableau bien sombre en effet... Les autorités jugent d'ailleurs ce système tout à fait nuisible : les animaux dont on ne s'occupe pas, ni pour les soigner, les nourrir, ou les abriter pour la nuit seraient dangereux, incontrôlés et à l'origine de querelles de voisinage.

– la deuxième catégorie serait constituée par l'élevage en ville, constitué par des moutons Djallonkés et sahéliens. Eux aussi seraient vagabonds pendant la journée. Nourris par leurs propriétaires de déchets et de fourrage vert parfois, ils sont parqués dans des abris de fortune la nuit, laissés sales et sans soins. Ils ne connaissent que la lutte incontrôlée, d'où un manque de productivité, un fort métissage, et la même dégénérescence due à la consanguinité que leurs cousins villageois.

– dans le Centre et le Nord du pays, on rencontre un élevage un peu amélioré, divaguant dans les savanes autour des villages dans les jachères et les plantations, qui n'évite pas la lutte incontrôlée et le surpâturage autour des lieux d'habitation : il se caractérise par l'utilisation de parcs de nuit où les animaux sont abreuvés et nourris de déchets de façon aléatoire. L'amélioration se caractérise par des plans de prophylaxie (vaccination contre la peste des petits ruminants), de déparasitages, et des carnets de bergerie.

– l'élevage en gardiennage, qui suppose d'employer un berger à plein temps salarié ou un membre de la famille, concerne des troupeaux d'au moins 50 brebis. Ces élevages dont le pâturage est contrôlé et organisé pendant la journée sont installés à l'écart des lieux d'habitation. La lutte est incontrôlée, comme dans les catégories précédentes, mais compensée par un castrage des bêtes impropres à la reproduction et l'introduction de quelques béliers de deuxième catégorie du PNSO.

– le gardiennage intensifié, concerne une minorité d'animaux et se retrouve plutôt en zone de savanes dans le Centre et le Nord du pays. Il implique un apport de nourriture continu adapté aux animaux, une gestion de la lutte, le raccourcissement du cycle de production de la brebis, une prophylaxie, des parcs de nuit en forêt, et des pâturages artificiels de cultures fourragères par rotation.

– enfin, la dernière catégorie constituée par les élevages d'État de Toumodi et de Béoumi concerne des animaux surveillés en permanence. Logés dans des abris construits, ils reçoivent une complémentation alimentaire et un suivi sanitaire. La lutte avec des béliers prêtés par le PNSO est encadrée, de même que le calendrier de prophylaxie, le contrôle de la consanguinité et du cycle de reproduction, les soins et le nourrissage des agneaux.

Si les trois derniers systèmes permettent bien aux propriétaires de doubler le revenu par brebis, les postes liés à l'approvisionnement et aux frais de personnel augmentent en proportion, alors même que dans les modèles traditionnels, presque inchangés depuis au moins la conquête coloniale, les animaux sont peu vendus, car toujours considérés comme un capital. Malgré des résultats plutôt peu convaincants, les auteurs concluent, comme la quasi-totalité des études menées avant la leur, d'abord que l'élevage du mouton ivoirien devrait connaître « un essor certain d'ici l'an 2000 » pour mieux satisfaire la demande en viande de petits ruminants de la population du pays, et

ensuite que la production n'augmentera que par « l'amélioration des élevages existants et la formation des hommes qui les conduisent ou les conduiront ». D'où l'impérieuse nécessité de poursuivre l'amélioration, en tirant profit de toutes les surfaces disponibles et de tous les sous-produits de l'agriculture pour nourrir les animaux; arguments sans cesse avancés, même si ce fut en d'autres termes moins techniques, en période coloniale : on recommandait alors d'utiliser la terre de façon plus intensive et d'associer de façon rationnelle l'agriculture avec l'élevage. Il est clair pour tous ces auteurs de la fin des années 80, qu'on ne peut espérer que des performances médiocres du mouton Djallonké *laissé à lui-même* dans les villages.

En dépit de ces constats, des programmes et des missions françaises organisés et en partie financés par le ministère de la Coopération (Direction du développement), puis depuis 1992 par la Commission européenne (programme d'appui à l'Élevage ovin du FED) vont se succéder des années 80 jusqu'en 1996 pour élaborer et encadrer la mise en place d'un *nouveau* système d'élevage, prôné pour la Côte d'Ivoire, cette fois plus directement inspiré du modèle français.

Celle dirigée à nouveau par J.-P. Poivey en décembre 1988⁶⁹ va dresser un bilan très favorable du PNSO dont le rôle dans la préservation des races rustiques est souligné. Ce programme serait non seulement un moyen efficace, selon l'auteur, pour lutter contre les croisements anarchiques avec des races moins bien adaptées (moutons sahéliens, par exemple), mais il allait, en outre, permettre de construire pour la première fois en Afrique « un schéma de sélection cohérent » capable de faire du nouveau modèle ivoirien d'élevage une référence pour les autres pays d'Afrique. À l'époque, J.-P. Poivey déplorait cependant le manque de suivi financier des programmes de développement, qui ne soutenaient que des projets sur le court terme, un peu à la manière de l'administration coloniale. C'est pourquoi l'on retrouve la même crainte récurrente du délaissement, et au pire de l'abandon des projets, alors même que ceux-ci n'ont pas encore donné leur plein rendement. Ce que Roger Disset avait déjà bien saisi en 1990, en démontrant que parce que le développement, la réussite et la continuité de ces programmes étaient conditionnés par le consentement *volontaire* des éleveurs propriétaires à s'engager dans le respect de la stratégie proposée et de tous ses paramètres⁷⁰, Il fallait les accompagner financièrement et techniquement sur le long terme. Alors même, il le signale lui-même, qu'il n'y avait pas à l'époque d'éleveurs de moutons engagés dans ce programme, qui vivent principalement de cette activité. Les statuts de l'Association professionnelle des éleveurs moutonniers du Centre confirment d'ailleurs en préambule qu'en 1991, les éleveurs adhérents de ce nouveau système travaillaient encore trop isolément face à un marché complètement inorganisé.

⁶⁹ J.-P. Poivey, INRA Toulouse, Mission en Côte d'Ivoire du 12 au 24 décembre 1988.

⁷⁰ R. Disset, « Le Centre national d'élevage ovin de Béoumi. Les petits ruminants : une potentialité de production de protéines animales pour la Côte d'Ivoire », *Le Courrier Afrique-Caraïbes-Pacifique, Communauté européenne*, n° 119, Janvier-Février 1990, p. 82-86, <https://op.europa.eu/o/opportal-service/download-handler?identifiant=84fad760-6025-49bf-8610-431472df52c9&format=pdfx&language=fr&productionSystem=cellar&part=>

Un nouveau rapport émanant de la SODEPRA en 1993, reconnaît que la production ovine et caprine globale de la Côte d'Ivoire n'est toujours pas connue avec exactitude⁷¹, alors même qu'elle affirme que des programmes sans précédent ont été menés en matière d'élevage ovin Djallonké : « Ces efforts ont permis de connaître les conditions d'exploitation optimales du mouton Djallonké et permettent d'envisager une vulgarisation plus grande de cet élevage ».

Les résultats apparaissent encore une fois comme très en retrait des espoirs. Par ailleurs, on apprend en novembre 1993 que désormais, et pour assurer la continuité de ce programme, il sera demandé aux éleveurs une contribution technique et financière ! Cette nouvelle exigence visant à les rendre plus responsables et plus conscients de leur rôle dans le processus d'amélioration génétique du mouton Djallonké en Côte d'Ivoire⁷².

Les liens entre la Côte d'Ivoire et la France se resserrent encore un peu plus en matière de stratégie ovine, quand il est décidé de faire appel à un expert en génétique, de préférence un professionnel travaillant dans des structures de sélection métropolitaines (UPRA), pour améliorer le schéma de sélection du Djallonké : l'objectif est d'associer les éleveurs désormais mis à contribution par le PNSO, à la modification de ce schéma, le PNSO devenant « en quelque sorte le cerveau de la sélection »⁷³. Hervé Cogne et Michel brun dans leurs propres comptes rendus de mission en Côte d'Ivoire de décembre 1994 constataient que « tout semble encore être mis en œuvre pour que [l'éleveur] évolue en fonction de déterminismes extérieurs [...] et qu'en conséquence la logique propre aux [éleveurs] et à leur activité soit en fait très peu prise en compte dans les grands schémas de développement ». Le partenariat basé sur le modèle français, qui est néanmoins proposé dans ce cadre présente bien des points communs avec l'imposition du système d'élevage importé pendant la période coloniale, même si tous les protagonistes s'en défendent en montrant que les paysans français, soumis aux mêmes protocoles, sont devenus de véritables gestionnaires indépendants capables de se projeter dans l'avenir, et « d'appréhender des ensembles complexes telles que des politiques agricoles⁷⁴ ».

Finalement, une nouvelle mission est mise en place dans le cadre du Programme d'appui à l'élevage 6e FED, pour apporter un appui scientifique, technique et organisationnel au PNSO, (rattaché en 1994 à l'ANADER)⁷⁵, et aux éleveurs ivoiriens. Dirigée par M. G. Gorissen, coordinateur du PAEO 6e FED, elle associait J.-P. Poivey déjà familier du terrain, A. Cordon (technicien de la Section limousine de l'UPRA Races ovines de massifs), en collaboration sur place avec Aman Naoh (chercheur

71 Ce Rapport a été commandé à la SFC SEDES-CEGOS, Société française de conseil en développement, par le ministère de l'Agriculture et des ressources animales de la République de Côte d'Ivoire.

72 Lettre du Chef de projet de la SODEPRA-PNSO, 5 novembre 1993.

73 Lettre de G. Gorissen, Bouaké, à J.-P. Poivey, INRA Castanet Tolosan, 14 octobre 1994.

74 Rapport de mission et propositions pour un partenariat professionnel agricole franco-ivoirien, Mission AFDI (Agriculteurs français et développement international) en Côte d'Ivoire du 3 au 15 décembre 1994 et Annexe, p. 19 (Rapport) et p. 3 (Annexes).

75 Qui a remplacé la SODEPRA; le PNSO cesse d'être financé par la Commission européenne.

généticien à l'Institut des savanes-IDESSA), et se déroula du 13 novembre 1995 au 2 décembre 1995.

Le contexte en 1994 a beaucoup évolué, au moins en volume de cheptel : 1,2 million d'ovins, 6 000 tonnes importées, 6 000 tonnes produites ; 40 % dans la région du Centre. La race support est encore le Djallonké, mais elle présente désormais un fort métissage avec des moutons sahéliens, correspondant à la crainte de croisements anarchiques que les spécialistes de l'élevage formulaient déjà en pleine période coloniale.

Seuls 90 éleveurs sont adhérents du PNSO, ce qui représente un cheptel de 11 000 brebis (sur 1,2 million). C'est tout à fait anecdotique, considérant les efforts, financements et programmes mis à contribution depuis de longues années : la majeure partie a été formée au CNO de Béoumi. Cette mission pointe cette fois le manque de coordination et de concertation entre les nombreuses parties prenantes, dont l'État : le ministère concerné a du mal à bien situer sa place dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du schéma de sélection. La mission met aussi en évidence d'importants problèmes sanitaires, des coûts trop importants de gestion, un système informatique peu opérationnel, une insuffisance de connaissances en matière de sélection, des incertitudes dans le financement ; et pourtant elle conclut, comme à l'époque coloniale, que ces paramètres ne sont pas totalement rédhibitoires, et qu'il est fort possible de produire des animaux de qualité, moyennant « une collaboration technique avec des structures françaises [...] pour éviter toute dérive de sélection préjudiciable pour l'avenir ». On le voit, l'argumentation s'est légèrement transformée, puisqu'on associe maintenant la réussite du programme à la tutelle des spécialistes français.

La deuxième version du rapport de mission, remise en juin 1996, met l'accent sur le double intérêt de mettre en place un schéma de sélection a)-pour préserver les ressources génétiques locales et b) pour structurer le milieu de l'élevage autour d'un noyau élite plus perméable à l'introduction de nouvelles techniques⁷⁶, alors même que les missionnaires reconnaissent qu'ils ne disposent encore (!) d'aucune donnée fiable sur la validité des critères européens dans les conditions africaines. Outre ces recommandations techniques, les termes employés par les trois spécialistes mandatés pour décrire la réception locale de leurs propositions, rappellent ceux lus dans les rapports que les vétérinaires et spécialistes de l'élevage envoyaient à leur hiérarchie pendant la période coloniale : les éleveurs font des efforts, mais ils manquent d'expérience, de financements, n'ont pas de formation suffisante en matière de sélection, etc etc. : par exemple, « actuellement aucun éleveur n'est équipé et n'est opérationnel pour contrôler les paternités dans son troupeau, mais certains éleveurs se disent cependant prêts à évoluer en ce sens⁷⁷ ». On note également qu'en dépit du vœu de conserver la race Djallonké et ses caractéristiques de rusticité avérées, on n'hésite pas à fixer alors, comme objectif possible du schéma de sélection, la modification d'un trait génétique saillant que nous avons déjà signalé : à savoir l'insuffisance de format de

⁷⁶ INRA Toulouse, UPRA ROM, « Rapports de la Mission sélection ovine en Côte d'Ivoire, Race Djallonké », décembre 1995, juin 1996, janvier 1997.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 9.

la race, « plus marquante lorsque les animaux sont comparés aux races sahéliennes », c'est-à-dire sa petite taille...

II. Des hommes et des bêtes qui résistent, un modèle qui s'épuise

Des trois systèmes de production traditionnel, traditionnel amélioré et moderne que nous avons déjà détaillés plus haut, il apparaît que le système traditionnel reste encore prédominant en 2017⁷⁸. Le principal rapport sur la Côte d'Ivoire auquel nous nous référons montre, par ailleurs, que les initiatives inlassables pour développer un système d'élevage inadapté à la culture locale ont pu contribuer à l'apparition d'autres problèmes, tels certains conflits entre éleveurs et agriculteurs, notamment dans les zones de savane au nord du pays avec l'arrivée massive de pasteurs peuls⁷⁹. Résultant en partie de désaccords fonciers apparus certes, depuis la période coloniale, mais aussi après les indépendances, ces antagonismes sont devenus récurrents, enchevêtrés avec d'autres facteurs de conflictualité, et malgré les réformes engagées, mais mal évaluées, de la fin des années 1990⁸⁰, ils demeurent encore prégnants aujourd'hui : « Sur ces questions foncières, il apparaît pertinent de poursuivre les réflexions lancées autour de la mise en place d'un dispositif d'enregistrement et de cartographie des parcelles, tel qu'un cadastre rural ou un système informatisé de gestion des données, adapté aux pratiques coutumières locales⁸¹ ». Si bien qu'en 2017, le secteur de l'élevage ne couvrait encore que très partiellement les besoins nationaux, même si l'État ivoirien persévérerait, avec le soutien de l'aide européenne, dans l'objectif de faire de l'élevage une priorité nationale⁸².

Finalement, « qu'est-ce qui leur manque » pour réussir ?⁸³ demandait une journaliste à Alain Cordon, de retour de mission en 1996, à quoi il répondait que s'il ne faut pas calquer sur cet élevage un système français ou européen, car ce n'est pas ce type de schéma qu'on peut appliquer en Afrique, « il faut absolument être sur place pour

⁷⁸ *L'agriculture de la Côte d'Ivoire à la loupe...*, Commission européenne, JCR science for policy report, 2017, p. 103, p. 105.

⁷⁹ Youssouf Diallo, « Les Peuls, les Sénoufo et l'État au nord de la Côte d'Ivoire. Problèmes fonciers et gestion du pastoralisme », *Bulletin de l'APAD*, 10, 1995; cette région qui ne disposait déjà plus en 2012 de zones pastorales vides ou libres, gagnée par les cultures du coton, de mangues et d'anacarde, bénéficie d'aménagements pour réduire les nuisances liées à l'installation des troupeaux peulhs dans les terroirs villageois (en théorie, depuis 1996, voir décret n° 96-434 du 3 juin 1996 sur les principes d'indemnisation des préjudices causés à des animaux d'élevage, et arrêté interministériel n° 28 MINAGRA/MEF du 12 mars 1996 relatif à la fixation des barèmes d'indemnisation des cultures détruites) : *La transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest. Proposition de plan d'action*, FAO, 2012, p. 43; 47; 71; 89.

⁸⁰ Philippe Hugon, « La Côte d'Ivoire : plusieurs lectures pour une crise annoncée », *Afrique contemporaine*, 2003-2, 206, p. 105-127.

⁸¹ *L'agriculture de la Côte d'Ivoire à la loupe*, 2017, *ibid.*, p. 13.

⁸² *Ibid.*, p. 103-105 : en 2017, les besoins en viande ovine sont toujours en augmentation, et sont partiellement couverts par des importations en provenance du Burkina Faso et du Mali.

⁸³ <https://telemillevaches.net/videos/au-pays-du-djallonke/>, 1^{er} avril 1996.

les guider [même s'ils] ont les compétences, les animaux, [car] il leur manque un minimum d'encadrement et de motivation [...] et quelqu'un qui est là derrière pour les dynamiser et les remuer un peu »...

Ces réflexions nous renvoient – sans plus de commentaires – en 1933, quand d'Aillierie expliquait que le « travail d'amélioration est un travail de longue haleine car les méthodes d'élevage indigène restent liées au caractère des peuplades à leur traditionalisme et à leur insouciance naturelle. Le fatalisme spécial aux populations africaines, qu'elles soient fétichistes ou musulmanes est une des causes de l'état stationnaire de la production animale⁸⁴ ». Constat qu'il renforçait par la suite en affirmant que « les éleveurs ne retirent pas des animaux qu'ils possèdent toute leur valeur, car beaucoup n'aurait aucune notion des fonctions des animaux et presque tous ignorent les bienfaits de l'hygiène et de l'alimentation dans la productivité animale ».

Nous voici donc face à deux conceptions qui sans les essentialiser se révèlent incompatibles après des décennies de confrontation : l'une qui ramène tous les usages et les pratiques de l'élevage à la recherche inlassable de la productivité, du meilleur rendement et du rapport marchand, même dans des territoires qui ne s'y prêtent pas naturellement, l'autre qui se satisfait d'une relation, certes moins lucrative, mais mieux accordée aux animaux et aux milieux, car façonnée et raisonnée sur le temps long.

Pendant toute cette enquête, nous avons peiné pour accéder à des informations qui ne soient pas exclusivement zootechniques, ou ayant trait aux pratiques de l'industrie animale, les travaux ethnographiques et anthropologiques sur les collectifs humains/animaux domestiques (et particulièrement ovins) de Côte d'Ivoire faisant largement défaut. Cette absence laisse malheureusement dans l'ombre une grande partie de l'histoire de la race Djallonké et des usages de ses pasteurs ivoiriens. C'est ainsi que la bibliographie scientifique disponible se répartit majoritairement autour de notions de potentialités, productivités, politiques génétiques, sélection et amélioration, analyses de performances, caractéristiques zootechniques, systèmes de production, caractérisation des races locales, aptitudes à la production, ou encore performances. Sans compter que l'activité économique propre à la Côte d'Ivoire s'appuie historiquement bien plus sur un régime de plantation (cacao, café, coton, etc), que sur une activité d'élevage, qu'elle soit ovine ou bovine.

Les recherches de Jean-Pierre Chauveau et de Jean-Pierre Dozon sur la Côte d'Ivoire font exception et permettent, même si elles ne sont pas consacrées au domaine particulier de l'élevage, de mieux comprendre la problématique de ce secteur à l'échelle de celles plus globales du pays tout entier. Elles ont bien montré, en effet, comment les pouvoirs successifs ont tenté de réduire les collectifs constitués, en une « société de paysans » tributaires de dispositifs économiques et politiques exogènes, supports directs d'une production encadrée, même si elles se sont heurtées, comme nous, à la difficulté d'expliquer pour quelles raisons ce système de production n'a jamais été complètement fonctionnel⁸⁵. C'est ainsi que l'analyse menée en 1985 par Jean-Pierre

⁸⁴ Rapport 1933, *op. cit.*, p. 14.

⁸⁵ J.-P. Chauveau, « C) La "mise en valeur" coloniale en pays baule : régression économique et autonomie paysanne », *Tiers-Monde*, 23, n° 90, 1982, p. 315-320.

Chauveau sur l'évolution de la production vivrière depuis la période pré-coloniale met en avant aussi bien l'importance du détournement constant des mesures administratives par les populations, que « l'entêtement des autorités coloniales à entraver les formes de transactions anciennes ». Les questions qu'il soulevait alors recourent encore aujourd'hui celles qui, au terme de notre enquête, reviennent comme un ressassement : pourquoi les principes de rationalité scientifique et les protocoles associés ont-ils échoués ? Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte des enseignements et des informations déjà accumulées, avant de décréter de nouveaux programmes ou d'appliquer des recettes qui avaient montré leurs limites ? Pourquoi les « décideurs » qui se sont succédé, ont-ils persévéré dans des voies sans issue ?

L'hypothèse que nous partageons avec lui, selon laquelle les projets successifs n'auraient pas « échoué » du fait de la mauvaise volonté ou de l'inertie des collectifs visés, mais de l'absence récurrente d'un minimum de convergence de ces projets avec les intérêts propres de ces collectifs, laisse, en outre, apparaître l'existence d'une sorte de « rivalité » toujours active et performante entre les domaines de production autochtones et officiels, qu'il faudrait mieux étudier. Cette situation se serait nourrie d'un paradigme culturel inauguré par le discours de l'État colonial, et toujours opérant aujourd'hui : « Une représentation archaïsante du système de production indigène [justifiant] l'intervention administrative pour organiser le secteur économique directement lié à la mise en valeur projetée », la « vérité » des secteurs de production vivrier, de l'élevage ou autre ne pouvant « donc advenir que par l'intervention extérieure que [leur] archaïsme appelle inévitablement et dont on attend [qu'ils assurent] l'ajustement aux besoins du développement du pays ⁸⁶ ».

C'est pourquoi, plus que les injonctions étatiques successives, qu'elles aient été dirigistes ou libérales, c'est la dynamique propre des populations qui aurait permis ou non le développement d'une économie autonome dans certaines régions de Côte d'Ivoire ⁸⁷, ce qui pourrait expliquer « l'échec » du (re)modelage ovin, tel que nous l'avons décrit : la divergence entre les objectifs fixés, d'abord par les administrations coloniales, puis par les développeurs modernes, et les priorités propres aux éleveurs aurait conditionné et conditionnerait encore le très (trop) faible taux de participation de ces derniers ⁸⁸. Sadia Cherif nous rejoint sur point, en considérant que les programmes d'amélioration et de développement de l'élevage qui se sont succédé, notamment en Côte d'Ivoire, ont été montés et financés par des institutions coloniales, nationales, européennes, et aujourd'hui internationales, sans doute avec l'espoir d'influencer

⁸⁶ J.-P. Chauveau, « L'avenir d'une illusion. Histoire de la production et des politiques vivrières en Côte d'Ivoire », *Études rurales*, 99-100, 1985, p. 281-325.

⁸⁷ J.-P. Dozon, « L'invention de la Côte d'Ivoire », *Le Genre humain*, 1989-2, 20, p. 135-162.

⁸⁸ Voir à une échelle comparable au Maghreb : Abaab Ali, Genin Didier, « Politiques de développement agropastoral au Maghreb : enseignements pour de nouvelles problématiques de recherche-développement », *Environnement et sociétés rurales en mutation : approches alternatives*, Paris, IRD, 2004, p. 341-358. Sur les écarts méthodologiques entre réalité et abstraction dans les programmes de développement, voir J.-P. Olivier de Sardan, *La revanche des contextes. Des mésaventures de l'ingénierie sociale, en Afrique et au-delà*, Karthala, 2022, p. 421-439.

positivement la vie des communautés rurales, mais sans jamais prendre en compte leurs connaissances, leurs croyances, pratiques et valeurs, jugées inconciliables avec les aspirations au développement⁸⁹.

Au-delà des échecs enregistrés, l'entêtement modélisateur, outre d'avoir épuisé les populations, a considérablement affecté, d'une façon parfois irréversible, leurs savoirs et leurs usages en les ignorant ou en les disqualifiant. Et pourtant, certains de ces savoirs et comportements traditionnels qui ont résisté et parfois survécu jusqu'à aujourd'hui, en dépit des assauts continus de projets modernisateurs et paternalistes, montrent par là même leur puissance intégrative et leur vitalité. Il paraît donc urgent et déterminant de renforcer leur reconnaissance et leur prise en compte pour une meilleure compréhension, dans le contexte si incertain qui est le nôtre, des formidables capacités adaptatives des hommes, des bêtes et des milieux dans ces régions.

Dominique Taurisson-Mouret
(GEOLAB, CNRS, Université de Limoges)
Dominique.taurisson-Mouret@unilim.fr

⁸⁹ Chérif, 2014, *op. cit.*

Dépôt légal : novembre 2023

ediSens

4 rue des Anglais
75005 PARIS
RCS 824 063 044
www.edisens.fr

Imprimé en France
Octobre 2023
par